

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2019

Travaux d'extension de l'atelier municipal : avenant n° 1 au marché pour le lot n° 3 "couverture, bardage métallique".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Bilheude pour des travaux supplémentaires correspondant au remplacement des tôles translucides sur l'existant pour 1 800 € ht et des travaux en moins pur 730 € ht et l'avenant n° 1 s'y rapportant s'élevant à 1 070 € ht soit 1 284 € ttc.

Étension du cimetière. Choix d'un prestataire pour la mission de coordination SPS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition la moins-disante de la Sté BTP Consultants de Chartres de Bretagne s'élevant à 1 520 € ht soit 1 824 € ttc pour la mission de coordination de la sécurité et protection de la santé.

Eglise.: synchronisation du cadran extérieur avec l'horloge.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis de l'entreprise Biard-Roy de Villedieu-Les-Poëles pour la fourniture et l'installation d'une horloge-mère et d'un récepteur permettant la synchronisation du cadran extérieur avec l'horloge placée dans la sacristie, pour un montant de 1 415 € ht soit 1 698 € ttc.

Convention mission assistance du Département aux petites communes pour création aire de manœuvre et parking au stade.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide une mission d'assistance en ingénierie publique qui sera assurée par la SPL (Sté publique Locale de Construction Publique d'Ille et Vilaine) pour un montant total de 4 536 € ttc (correspondant à 9 demi-journées) pris en charge à 80 % par le Département, soit une somme de 907.20 € ttc restant à charge de la commune.

Droit de préemption urbain. Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien situé 7 rue Robert Bellanger.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter ce bien.

Tarifs des services périscolaires (restaurant, garderie) pour l'année scolaire 2019-2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire pour l'année 2019-2020 les tarifs appliqués actuellement au restaurant scolaire et à la garderie scolaire, à savoir :

- restaurant : prix du repas (maternelle et primaire) = 4 €
- garderie :
 - le matin : enfant déposé avant 8 h = 1.60 €
 - le matin, enfant déposé à partir de 8h = 1.40 €
 - le soir jusqu'à 18h15 (avec goûter) = 1.85 €
 - le soir supplément après 18h15 = 0.95 €

Rentrée scolaire 2019-2020 à l'Ecole Publique :

- point sur les effectifs et temps de travail du deuxième poste d'Atsem :

Compte-tenu des effectifs prévus à la rentrée pour la 2^{ème} classe de maternelle (8 MS et 7 GS), sur proposition de la commission "vie scolaire", le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire pour l'année scolaire 2019-2020 le dispositif mis en place pour l'année 2018-2019, à savoir : présence d'un agent remplissant les fonctions d'atsem le matin de 8h45 à 12h dans la classe de MS-GS (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ; précise que l'agent sera également chargé du ménage des locaux scolaires (avec l'atsem en place dans la classe de TPS-PS).

.../...

.../...

- demande' de prise en charge de frais de transports pour les activités sportives proposées par l'Office des Sports, choix des classes concernées par la fréquentation piscine.

Sur proposition de la commission "vie scolaire", le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer à compter de l'année scolaire 2019-2020 une subvention de 800 € par an (maximum) sur justificatifs pour la prise en charge des frais de transports occasionnés par des activités sportives.

- de prendre en charge le transport et les séances de piscine uniquement pour les enfants du primaire (enseignement obligatoire), du CP au CM2, à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Mise en place d'un parcours historique dans le centre-bourg : modification du coût du projet.

Par délibération du 3/12/2018 le Conseil Municipal avait validé le projet de parcours historique pour la mise en place de 7 pupitres et 3 supports muraux, la commission communication ayant fait évoluer le projet vers 8 pupitres et 2 supports muraux, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le nouveau devis s'élevant à 3 335 € ht soit 4 002 € ttc (soit une dépense supplémentaire de 82.50 € ht).